



COMMUNE DE PAUDEX
Municipalité
Travaux – Services industriels

Préavis n° 15 - 2010
au Conseil communal

**Changement de deux postes de distribution
sur le réseau électrique**

13 septembre 2010

<p style="text-align: center;">Changement de deux postes de distribution sur le réseau électrique</p>
--

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Dans la nuit du 31 mai au 1^{er} juin de cette année un court-circuit dans l'armoire électrique n° 16 (route du Simplon 9, au sud de la boulangerie La Parisienne) a privé de courant, pendant quelques heures, des clients raccordés sur notre réseau électrique dont, entre autres, le restaurant du Château et la pâtisserie de Paudex. Cette panne a mis en évidence la vétusté de ce poste de distribution ainsi que celle du n° 10 (en haut de la rue de la Fontaine). Il s'avère dès lors urgent de remplacer ces deux armoires pour éviter d'autres pannes dans ce secteur.

Cette panne a été causée par le vieillissement de l'isolation d'un câble appuyant sur une barre en cuir, ce qui a engendré un court-circuit sur une phase. Une réparation de fortune a été faite mais n'a aucune fiabilité à court terme.

Le danger lors d'interventions sur ce matériel sous dimensionné est réel, obligeant les électriciens à prendre des mesures particulières (coupure de l'alimentation, port de vêtements isolés, etc.). Ces deux postes de distribution sont de l'ancienne génération et les pièces de rechange ne se trouvent plus dans le commerce.

De nouvelles armoires permettent une bonne souplesse d'évolution, tant dans l'ajout de nouveaux raccordements, que dans la sécurité lors d'interventions des électriciens ou lors d'interventions sur les câbles d'introduction qui se font par une plaque d'accès posée devant le poste.

2. Bases légales

Loi sur l’approvisionnement électrique (LApEl)

Art. 8, al. 1 – Tâches des gestionnaires de réseau

Les gestionnaires de réseau coordonnent leurs activités. Ils doivent en particulier :

- a) pourvoir à un réseau sûr, performant et efficace ;*
- b) organiser l’utilisation du réseau et en assurer le réglage en tenant compte de l’interconnexion avec d’autres réseaux ;*
- c) assurer une réserve de capacité de réseau suffisante ;*
- d) élaborer les exigences techniques et les exigences d’exploitation minimales pour le fonctionnement du réseau ; ils tiennent compte à cet égard des normes et recommandations internationales des organisations spécialisées reconnues.*

3. Coût des travaux

Les montants ci-dessous sont issus de devis d’entreprises et ont été vérifiés par les services industriels de Pully chargés, depuis le 1^{er} janvier de cette année, de l’entretien de notre réseau électrique, ceci au travers d’une Convention.

Remplacement des postes de distribution 10 et 16

	Montants
Electricien : main d’oeuvre	10'800.--
Electricien : matériel	2'800.--
Fourniture de l’armoire de distribution (Pully)	9'000.--
Equipement éclairage public	1'000.--
Génie civil	14'000.--
Divers et imprévus 10 %	3'800.--
Total intermédiaire	41'400.--
TVA 7,6 %	3'146.--
Total arrondi TTC	44'600.--

4. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Paudex

- dans sa séance du 11 octobre 2010,
- vu le préavis municipal n° 15 – 2010 du 13 septembre 2010,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cet objet,
- considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de fr. 44'600.-- pour financer les travaux tels que présentés,
2. de prélever cette somme sur les disponibilités de la bourse communale,
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement sur 20 ans au plus et ce dès la première année.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire adjointe

Serge Voruz

Annemarie Bezençon

Adopté en séance de Municipalité le 13 septembre 2010

Délégué : M. Gérard Fontannaz, Municipal des travaux et services industriels